



DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL
Fiche à retourner à : vieassociative@lecoudraymontceaux.fr
Au minimum 1 mois avant la manifestation

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le :

Nom de l'association : _____

MANIFESTATION

Nom : _____

Lieu : _____

Date : _____ Heure : _____

INTERLOCUTEUR

Nom : _____ Téléphone : _____

Email : _____

Matériel	Quantité demandée	Quantité prêtée	Etat	Quantité récupérée	Etat
Chaises (190)					
Tables 1,80m (56)					
Grille caddies (50)					
Barrières police (60)					
Barnum 4x4 (6)					
Barnum 3x3					

AVIS

Technique :	Favorable	Refus	Nom & Signature :
Élu référent :	Favorable	Refus	Nom & Signature :

Livraison (le / à) : _____ Livraison (temps passé) : _____

Restitution (le / à) : _____ Restitution (temps passé) : _____

Livraison	Restitution
Nom représentant association	Nom représentant association
Signature représentant association	Signature représentant association
Nom de l'agent	Nom de l'agent
Signature de l'agent	Signature de l'agent

Signature du formulaire et des conditions au verso →

Règlement - Conditions de prêt

Le présent règlement a pour objet de régir les conditions de prêt du matériel municipal auprès des associations ou tout organisme autorisé à bénéficier de ce service.

ARTICLE 1 : Les demandes de matériel doivent être déposées au minimum un (1) mois avant la date de la manifestation projetée. La ville met à la disposition de l'emprunteur, en fonction des disponibilités, le matériel communal listé sur la fiche « prêt de matériel ».

Sous réserve de disponibilité effective de matériel, une fiche de demande individuelle de prêt sera remplie par l'emprunteur. Un double, valant acceptation de la commune, sera émis à l'emprunteur, après validation des stocks.

ARTICLE 2 : En cas de demandes multiples pour la même période, le matériel sera partagé équitablement entre tous les demandeurs.

Le matériel n'a pas vocation à être prêté pour un événement personnel.

Toute information manquante sur ce formulaire exposera l'emprunteur à voir sa demande refusée.

Toute demande introduite en dehors des délais fixés sera traitée suivant nos disponibilités.

ARTICLE 3 : Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal.

Le matériel sera déposé, **sur rendez-vous en présence de l'emprunteur**, au lieu de la manifestation par les services municipaux.

Le matériel sera restitué, nettoyé et correctement conditionné, au même lieu et dans les mêmes conditions que la prise en charge. L'état du matériel sera contrôlé par les services municipaux.

En cas de non-respect de l'horaire de restitution convenu avec la commune, le bénéficiaire peut se voir refuser la livraison du matériel et/ou un autre prêt éventuel.

ARTICLE 4 : Le montage et le démontage du matériel, la mise en place de celui-ci avant la manifestation, le rassemblement et le stockage sous abri après la manifestation, incombent à l'emprunteur.

Les différences éventuelles par rapport au bon de livraison sont consignées sur ce dernier.

La signature du cadre « restitution » met fin à la location.

ARTICLE 5 : Dès réception du matériel et jusqu'à son enlèvement, le matériel sera sous la responsabilité de l'emprunteur. Le matériel est et demeure la propriété de la municipalité du Coudray-Montceaux et toute cession de matériel à un tiers est strictement interdite, sauf autorisation expresse.

En cas de dégradation du matériel, l'emprunteur réglera la totalité du montant de sa réparation et se retournera éventuellement contre son assureur.

En cas de perte ou de vol, l'emprunteur sera tenu d'avertir immédiatement la ville et de fournir la déclaration attestant l'évènement. Le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur.

ARTICLE 6 : En cas de nécessité d'achat ou de matériel remis en mauvais état de propreté, le tarif unitaire s'effectuera par titre de recettes en fonction du tableau ci-dessous :

Désignation	Valeur estimée de prêt par jour	Matériel remis en mauvais état de propreté (Prix à l'unité)	Matériel détérioré ou endommagé (Prix à l'unité)
Chaises	0,50 €	5,00 €	35,00 €
Cafetière	20,00 €	125,00 €	250,00 €
Boîtiers électriques	50,00 €	0,00 €	500,00 €
Plots	1,50 €	0,00 €	10,00 €
Panneau électoral	10,00 €	50,00 €	100,00 €
Table rectangulaire 1m80	2,00 €	15,00 €	100,00 €
Barnum 4m x 4m	25,00 €	50,00 €	2 500,00 €
Barnum 3m x 3m	25,00 €	50,00 €	1 850,00 €
Barrières	5,00 €	15,00 €	100,00 €
Grilles caddies	1,50 €	5,00 €	75,00 €

Signature de l'emprunteur, précédée de la mention

« Lu et accepte les conditions »